

Arrêté n°2005-11-4229 portant constatation du transfert de routes nationales au conseil général de l'Aude

LE PREFET DE L'AUDE
Chevalier de la légion d'honneur,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 18,

VU le décret n° 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national,

VU le décret n° 2005-1500 du 5 décembre 2005 portant application de l'article 18 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'étude exhaustive prévue par l'article 18 de la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et communiquée au conseil général le 12 août 2005,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aude,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Sont transférées avec leurs dépendances et accessoires dans le réseau routier départemental :

- la R.N. 9 du P.R. 0+000 au P.R. 50+395
- la R.N. 113 du P.R. 0+000 au P.R. 52+260
- la R.N. 113 du P.R. 57+800 au P.R. 105+504
- la R.N. 139 du P.R. 0+000 au P.R. 7+355
- la R.N. 161 du P.R. 0+000 au P.R. 4+794
- la R.N. 1113 du P.R. 1+000 au P.R. 5+085
- la R.N. 1313 du P.R. 0+000 au P.R. 2+710

ARTICLE 2:

Font notamment partie du domaine public routier transféré au département :

- les bassins de décantation et le réseau d'assainissement associé,
- les zones de dépôt de matériel et matériaux,
- les aires de repos,
- les bretelles d'échangeur, à l'exception des cas suivants :
 - échangeur autoroutier de Carcassonne-Est : la bretelle du péage vers Trèbes fait partie du domaine autoroutier, ainsi que la route entre le péage et l'intersection des bretelles en provenance de Carcassonne et Trèbes,
 - échangeur autoroutier de Sigean : les bretelles font partie du domaine autoroutier,
 - échangeur autoroutier de Leucate : la bretelle du péage vers Perpignan fait partie du domaine autoroutier jusqu'à la jonction du tourne à gauche depuis la R.D. 627

ARTICLE 3 :

La liste des actes ayant conféré des droits ou fait naître des obligations à la charge l'Etat sur le domaine public routier national transféré au département est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Conformément au troisième alinéa de l'article 18-III de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le transfert des voies listées à l'article 1er du présent arrêté prendra effet au 1er janvier 2006.

ARTICLE 5:

Toute personne désirant contester la présente décision peut saisir le tribunal administratif de Montpellier d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification et publication du présent arrêté. Elle peut également saisir son auteur d'un recours gracieux.

ARTICLE 6 :

M. le secrétaire général de la préfecture, M. le directeur départemental de l'équipement sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié au conseil général.

CARCASSONNE, le 15 Décembre 2005

Le préfet,

Jean-Claude BASTION

Liste des droits et obligations transférés au Conseil Général de l'Aude

1) Statuts particuliers

RN	Commune	Désignation	PR	Acte	Date
Route express: RN 161	Carcassonne	RN161	de la RN 113 à la RD 119	Décret	05/05/78
Déviations RN 113	Castelnaudary	Liaison A61 / RN 113		Arrêté Préfectoral	12/01/90
RN 1113	Carcassonne	Rocade Nord + Rocade Nord-Est	de la RN 113 Est à RN 113 Ouest	DUP	17/12/99
RN 113	Barbaira	Déviations de Barbaira	40.870 à 42.500	DUP	24/11/97
RN 113	Moux-Douzens	Déviations de Moux- Douzens	27.757 à 35.908	Arrêté Préfectoral	15/12/98
RN 113	Montredon	Déviations de Montredon	4.350 à 5.700	Arrêté Préfectoral	30/10/96
RN 9	Narbonne	Rocade Nord- Ouest	de la RN 9 au Nord à la RN 113 Ouest	DUP	02/11/87
RN 139	Sigean	Déviations de Sigean		DUP	12/01/90
RN 139	Port la Nouvelle	Déviations de Port la Nouvelle		DUP	31/07/91

La procédure en classement en route express de l'ensemble de la rocade de Carcassonne est en cours.

2) Emplacements réservés :

- rocade de Narbonne : arrêté préfectoral n°2003-3 308 du 21 novembre 2003
- déviation de Trèbes : emplacement réservé depuis 1974
- doublement de la rocade de Carcassonne : Projet d'Intérêt Général, arrêté préfectoral n°98-2215 du 18 août 1998.

3) Arrêtés de D.U.P. et cessibilité en vigueur

- Rocade de Carcassonne : - arrêté de D.U.P. n°99- 3988 du 17 décembre 1999 prorogé par l'arrêté n°2004-11-3880 du 8 décembre 2004,
 - arrêté de cessibilité n°2002-4662 du 12 novembre 2002
- Rocade de Narbonne : - arrêté de D.U.P. n°2003-3 308 du 21 novembre 2003
 - arrêté parcellaire partiel n°2005-11-2148 du 21 juillet 2005
 - arrêté parcellaire complémentaire n° 2005-11-4140 en cours de signature

4) Autorisations d'occupation temporaire

Convention avec S.C.I. Fitou du 18 juillet 1997 pour occupation de l'aire de repos de Lapalme.

5) Conventions

a) à charge des collectivités

COLLECTIVITE	OPERATION	OBJET	DATE
CARCASSONNE	RN 161	Eclairage des carrefours	30.12.1993
TREBES	RN113 Giratoire Est	Entretien Plantations et Eclairage	27.03.1991
DEPARTEMENT	Carrefour CAVES	Ouvrage art et Bretelles	31.10.1994
Association Interdépartementale des Basses Plaines de l'Aude	RN 9 COURSAN PR 2.400 a 3.100	Déviation RN 9 Ouvrage art	10.12.1991
CASTELNAUDARY	A 61/RN 113	Eclairage giratoires	29.10.1993
	A 61/RN113	Entretien exploitation des Aménagements Paysagers	10.11.1995
	RN 113 Giratoire de Saint Papoul	Entretien Eclairage et Aménagements Paysagers	31.01.1996
SIGEAN	RN 139 Déviation	Eclairage et plantations des giratoires	6.02.1995
Service maritime de la Navigation du Languedoc Roussillon	PORT LA NOUVELLE	Superposition de domanialité	4.11.1994
NARBONNE	Rocade Nord Ouest	Entretien Eclairage Aménagements paysagers chemins rétablis	16.06.1995
PORT LA NOUVELLE	Contournement	Eclairage et aménagements paysagers	5.07.1996
LEZIGNAN	Giratoire	Eclairage et aménagements paysagers	4.09.1997
NARBONNE	Carrefours Hauts de Narbonne	Remise des voies et entretien	08.02.1999 23.04.2004
MONTREDON	Giratoire	Eclairage et aménagements paysagers	14.01.1999
BARBAIRA	Déviation	Eclairage et aménagements paysagers	16.09.1999
NARBONNE	Giratoire la Coupe	Entretien exploitation aménagements paysagers et de l'éclairage Domanialité	31.03.2005

b) à charge du maître d'ouvrage de la voirie :

SNCF	Rocade Nord-Ouest Narbonne	Passage à niveau Narbonne - Bize	20.09.1990
-------------	-------------------------------	-------------------------------------	------------

6) Marchés en cours :

- 2001/033 : marché d'étude de la déviation de Trèbes avec SPI Infra
- 2003/020 : marché de travaux de réhabilitation de la R.N. 9 à Narbonne avec MAZZA
- 2004/001 : marché de fournitures et mise en oeuvre de revêtements routiers avec SCREG Sud-Est (reconduction expresse pour 2006)
- 2005/006 : marché de construction et réparation des ouvrages de la Geissière et la Croix d'Anglade avec CASTELLS
- marché de fourniture et pose de la signalisation verticale, directionnelle, de police et de chantier avec Signalisation Audoise (reconduction expresse pour 2006, possible pour 2007)
- contrat de collecte des déchets sur aires avec SITA Sud (contrat annuel)
- convention de collecte des cadavres d'animaux avec Safir
- marchés avec France Télécom et E.D.F. pour les compteurs SIREDO
- convention de mise à disposition d'un site Internet avec Météo France
- marché de prestations topographiques et foncières avec le Cabinet Guéneret (reconduction expresse possible pour 2006 et 2007)
- contrats pour la maintenance des logiciels Sherpa avec C.D.I. (contrats annuels)
- marché de travaux de traitement des obstacles latéraux d'Alzonne Est avec le groupement SACER Sud-Est/Cazal
- marché de travaux d'aménagement de la traverse d'Alzonne avec COLAS
- marché de travaux du giratoire de la R.N. 139 avec le groupement Razel/Eurovia
- marché d'étude du projet de rocade de Narbonne avec SPI Infra